

MISE EN PLACE DU DOCUMENT UNIQUE

1. PHASE PREPARATOIRE

- ◆ **Désignation d'un Comité de Pilotage**
 - Responsable d'entreprise
 - Représentant du personnel
 - Chargé de prévention, de sécurité, ...
 - Acteurs externes (Organismes de prévention, MT)
- ◆ **Déterminer les UNITES de TRAVAIL**
- ◆ **Désigner les GROUPES de TRAVAIL**
- ◆ **Réaliser l'état des lieux en matière de sécurité et de préservation de la santé des salariés**

2. PHASE D'IDENTIFICATION DES RISQUES

- ◆ **Etablir l'inventaire des risques professionnels**
- ◆ **Evaluer les risques communs aux UNITES de TRAVAIL**
- ◆ **Identifier les risques pour chaque UNITE de TRAVAIL**
- ◆ **Evaluer les risques par UNITE de TRAVAIL**

3. PHASE DE HIERARCHISATION DES RISQUES

- ◆ **Utiliser une méthode de classement des risques en fonction de critères représentatifs et significatifs**
 - Nombre de salariés exposés potentiellement
 - Niveau de dangerosité
 - Fréquence d'exposition
 - Retour d'expérience en AT/IT ou MP
 - Degré de protection...

4. PHASE D'ACTION ET D'AMELIORATION

- ◆ **Etablir un plan d'action et d'amélioration de l'existant**
 - Définir les objectifs
 - Mettre en place les moyens et définir les délais

5. PHASE D'AMELIORATION CONTINU

- ◆ **Mettre à jour le document unique en fonction des informations recueillies durant l'année d'exercice**
- ◆ **Réévaluer les risques professionnels**
- ◆ **Démarrer un programme d'amélioration continue**



Public concerné

- 1 Formation d'un groupe pilote d'après une méthodologie validée par les institutionnels (CRAM, INRS)
- 2 Objectivation de l'évaluation des risques pour la santé des salariés par les études technique réglementaires sur les paramètres physiques impactant sur la santé (bruit, vibration, éclairage, exposition aux produits chimiques dangereux..)
- 3 Mise à jour du document unique en collaboration avec le groupe pilote

Information et formation des salariés sur les risques encourus

- 1 Conception de supports d'information et formation : notices de sécurité, fiches de sécurité au poste de travail, PowerPoint
- 2 Réalisation des formations réglementaires Code du Travail (bruit, électricité, manutention, produits chimiques dangereux...)

Analyse des incidents et accidents

- 1 Formation du personnel à l'analyse des accidents par la méthode de l'arbre des causes
- 2 Appui technique pour l'analyse des incidents et accidents et validation des mesures de prévention pour éviter leur renouvellement



CADRE LEGISLATIF

Directive 89/391CEE du 12/06/89

Elle définit les principes fondamentaux de la prévention et place l'évaluation des risques professionnels comme principe général de prévention dès lors que les risques ne peuvent être évités à la source

Décret 2001/1016 du 05/11/01

Il introduit l'obligation pour l'employeur de transcrire son évaluation des risques professionnels dans un Document Unique (R 230-1 du C.T.). Il porte le dispositif dans l'article R 263-1-1 en tant qu'obligation légale dont le non - respect est passible d'une amende de classe 5.

Circulaire 6 DRT du 18/04/02

Instrument juridique visant à fournir l'ensemble des éléments permettant de satisfaire à la mise en œuvre du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Elle fournit des éléments de droit et des méthodes utiles pour promouvoir ce document et en faciliter la compréhension.